



**RTL GROUP**  
**Société anonyme**  
**45, bd Pierre Frieden**  
**L-1543 Luxembourg**  
**R. C. S**  
**Luxembourg n° B 10.807**

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE*  
*DES ACTIONNAIRES TENUE A LUXEMBOURG, LE 15 AVRIL 2015*

° La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de M. Thomas Rabe, Président du Conseil d'administration.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Edouard de Fierlant.

Monsieur Martin Dannhoff et Monsieur Jacques Chareyre assument les fonctions de scrutateurs.

Le bureau est complété par Madame Anke Schäferkordt et Monsieur Guillaume de Posch, administrateur-délégués et les administrateurs présents, à savoir Messieurs Thomas Götz, Elmar Heggen, Bernd Kundrun, Jacques Santer, Rolf Schmidt-Holz.

° Le bureau ayant été constitué, le Président constate :

I. L'assemblée a été convoquée à cette date heure et lieu, en exécution de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées, par convocations publiées à savoir :

-----  
-----  
Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015

- « Mémorial C » n° 715 du 16 mars 2015
- « Luxemburger Wort » du 16 mars 2015
- press release du 16 mars 2015
- sur le site Internet de la Bourse de Luxembourg depuis le 16 mars 2015
- sur le site Internet de la Société depuis le 13 mars 2015

dont copies des publications respectives ont été déposées auprès du bureau ;  
 et par lettre missive adressée, par pli recommandé, en date du 13 mars 2015 aux  
 actionnaires nominatifs, dont une copie est déposée auprès du bureau.

Les attestations de qualité de détenteurs d'actions au porteur à la date d'enregistrement  
 ainsi que les procurations et les votes par correspondance ont également été déposés  
 auprès du bureau.

II. Les noms des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre  
 d'actions qu'ils détiennent, et les noms des porteurs de procurations des actionnaires  
 représentés ont été renseignés sur une liste de présences signée par les actionnaires ou par  
 les porteurs de procuration des actionnaires représentés et par les membres du bureau,  
 cette liste de présence restant annexée à l'original des présentes.

III. La liste de présences, vérifiée par les scrutateurs, établit que le nombre  
 des actionnaires présents ou représentés s'élève à 222, réunissant 127.386.372 actions  
 disposant du même nombre de voix, soit 82,93% du nombre d'actions représentant le  
 capital. En application de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, les droits de vote  
 attachés aux 1.168.701 actions détenues par RTL Group elle-même ou à travers une filiale  
 dans laquelle elle dispose de la majorité des droits de vote sont suspendus. Sont également  
 suspendus les droits de vote attachés aux 5.172 actions détenues par RTL Group via le  
 programme de liquidité à la Date d'Enregistrement.

IV. Les actionnaires présents reconnaissent, que toutes les formalités ont  
 été remplies et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur  
 l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises  
 agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2014)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2014

-----  
 -----  
 Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015

3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
7. Divers.

° L'Assemblée dispense le Conseil d'administration et le réviseur d'entreprises agréé aux comptes sociaux et consolidés de la lecture de leurs rapports.

Dans leur discours, les Administrateurs-délégués commentent l'évolution de la société au cours de l'exercice 2014 et pendant les premiers mois de l'exercice 2015.

Après échanges de vues, il est procédé aux votes et l'Assemblée adopte les résolutions suivantes :

#### **Approbation des comptes sociaux 2014**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Votes en faveur de la résolution :	127.362.336
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	24.035

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

#### **Approbation des comptes consolidés 2014**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés,

approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Votes en faveur de la résolution :	127.362.336
Votes contre la résolution :	0
Abstentions :	24.035

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Affectation du résultat**

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2014 de EUR 328.520.730.- (trois cent vingt-huit millions cinq cent vingt mille sept cent trente euros), des résultats reportés de EUR 649.053.229.- (six cent quarante-neuf millions cinquante-trois mille deux cent vingt-neuf euros) et de la prime d'émission de EUR 4.691.802.190.- (quatre milliards six cent quatre-vingt-onze millions huit cent deux mille cent quatre-vingt-dix euros), le montant distribuable au titre de l'exercice 2014 s'élève à EUR 5.669.376.149.- (cinq milliards six cent soixante-neuf millions trois cent soixante-seize mille cent quarante-neuf euros).

En tenant compte du dividende intérimaire décidé par le Conseil d'administration du 20 août 2014 et mis en paiement le 4 septembre 2014 de EUR 2,00.- par action, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,50.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2014, et sur les résultats reportés.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2014	EUR	328.520.730.-
Résultats reportés	EUR	649.053.229.-
Prime d'émission au 31 décembre 2014	EUR	<u>4.691.802.190.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.669.376.149.-
Dividende intérimaire décidé le	EUR -	309.049.832.-

-----  
Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015

20 août 2014 et mis en  
paiement le 4 septembre 2014

Dividende final	EUR -	541.756.439.-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	606.550.-

Le solde sera affecté au report à nouveau

(1) A déduire les actions détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans bénéficier du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.

Le dividende sera mis en paiement le 23 avril 2015 contre remise du coupon numéro 23 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

Votes en faveur de la résolution :	127.355.069
Votes contre la résolution :	7.167
Abstentions :	24.135

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Décharge à donner aux administrateurs**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2014.

-----  
Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015

Votes en faveur de la résolution :	127.367.110
Votes contre la résolution :	18.015
Abstentions :	1.246

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé**

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2014.

Votes en faveur de la résolution :	127.373.221
Votes contre la résolution :	12.004
Abstentions :	1.146

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif**

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Thomas Götz, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 mars 2015, suite à la démission de Mme. Judith Hartmann. Cette désignation a pris effet immédiatement, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Votes en faveur de la résolution :	124.149.468
Votes contre la résolution :	3.236.903

-----  
 -----  
 Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Renouvellement des mandats des administrateurs exécutifs**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats de Madame Anke Schäferkordt et de Messieurs Guillaume de Posch et Elmar Heggen.

- Mme Anke Schäferkordt	Votes en faveur :	126.568.697
	Votes contre :	220.470
	Abstentions :	596.804
- M. Guillaume de Posch	Votes en faveur :	126.575.956
	Votes contre :	213.111
	Abstentions :	596.904
- M. Elmar Heggen	Votes en faveur :	124.845.054
	Votes contre :	2.521.167
	Abstentions :	20.150

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

### **Renouvellement des mandats des administrateurs non-exécutifs**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non-exécutifs en place et décide de renouveler pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2017, les mandats de Messieurs Achim Berg, Thomas Götz, Bernd Kundrun, Jonathan F. Miller, Thomas Rabe, Jacques Santer, Rolf Schmidt-Holtz, James Singh et Martin Taylor.

- M. Achim Berg	Votes en faveur :	124.173.928
	Votes contre :	3.192.543
	Abstentions :	19.900
- M. Thomas Götz	Votes en faveur :	124.171.771
	Votes contre :	3.194.700
	Abstentions :	19.900
- M. Bernd Kundrun	Votes en faveur :	124.159.749
	Votes contre :	3.088.991
	Abstentions :	137.231
- M. Jonathan F. Miller	Votes en faveur :	126.342.897
	Votes contre :	1.043.374
	Abstentions :	100
- M. Thomas Rabe	Votes en faveur :	124.334.977
	Votes contre :	2.491.690
	Abstentions :	559.704
- M. Jacques Santer	Votes en faveur :	127.175.925
	Votes contre :	210.146
	Abstentions :	300
- M. Rolf Schmidt-Holtz	Votes en faveur :	122.974.575
	Votes contre :	4.370.903
	Abstentions :	40.893
- M. James Singh	Votes en faveur :	127.199.954
	Votes contre :	186.111
	Abstentions :	300
- M. Martin Taylor	Votes en faveur :	124.498.200
	Votes contre :	2.843.278
	Abstentions :	40.893

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

**Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprise agréé aux comptes  
statutaires et aux comptes consolidés**

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en

-----  
Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015



qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

Votes en faveur de la résolution : 127.346.050

Votes contre la résolution : 36.315

Abstentions : 0

Par conséquent cette résolution est adoptée à la majorité.

**Divers : néant.**

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée dispense le Secrétaire de donner lecture du présent procès-verbal. La séance est levée à 16 h58.

Le Secrétaire,

Le Président,

Les Scrutateurs,

Les Actionnaires

-----  
-----  
Procès-verbal AGO RTL Group 15.04.2015